



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné

QUE lors de sa séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 763-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026.

QUE ce règlement est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 15 avril 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 15 avril 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2026 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2026-MC-118 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 763-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 757-26 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2026-MC-096 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 763-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 17 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Isabelle St-Louis

Appuyé par le conseiller Matthieu Hack

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 763-26 modifiant le Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 15 avril 2026

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 763-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 757-26
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS
SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

Article 1

L'article 5.5.3 du Règlement numéro 757-26 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2026 est modifié en y remplaçant le tableau de tarifs par le tableau suivant :

	Tarif/semaine
Prix / enfant résident	154,50 \$
Prix / enfant non-résident	231,75 \$
Service de garde / enfant résident	51,50 \$
Service de garde / enfant non-résident	77,25 \$


Article 2

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.


Nathalie Bélisle
Mairesse


Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

Signée à Cantley le 15 avril 2026


Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier